

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 28 novembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : le 23 novembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 pour la 1^{ère} délibération – 14 pour les suivantes

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents :

Véronique MARTINEZ est absente et excusée en début de réunion.

✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 17 octobre 2016**

Approuvé à l'unanimité

✓ **Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.**

- Décision n°2016-04 : signature de la convention avec le Centre de Formation de Musiciens Intervenants de l'Université Lumière Lyon 2, pour la mise à disposition d'un étudiant les vendredis de l'année scolaire 2016/2017 (sauf vacances scolaires et modifications exceptionnelles), ainsi que les jeudis des mois de mai et juin, selon les besoins, pour un montant total de 2 500,00 €.
- Décision n°2016-05 : signature de l'avenant n°1 au certificat d'adhésion du contrat groupe version 2013 effectif jusqu'au 31/12/2016, avec la société CNP Assurances 4 place Raoul Dautry 75716 Paris Cedex 15, fixant le taux global de cotisation pour 2016 à 6,07 % de la base de l'assurance (au lieu de 6,10 %).
- Décision n°2016-06 : signature de l'avenant à la convention d'assistance juridique du CDG 69 portant sur l'article « Participation » qui devient :
« La commune d'Alix versera (...) au titre des missions temporaires effectuées au cours de l'année 2017, une participation de 635 euros. »

✓ **Convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique – Délibération**

Afin de bénéficier gratuitement des services de soutien et d'expertise en termes d'ingénierie publique du conseil départemental par le biais de son agence technique, il convient de signer la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention avec un temps d'intervention alloué à la commune d'Alix de : 12 jours / hommes par an

Vote : unanimité des présents soit 13 voix pour

✓ **Dissolution du SIVA – Modalités de liquidation des biens – Délibération**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les dispositions du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) par lequel l'actuel Syndicat Intercommunal du Val d'Azergues, auquel la commune est membre, devra procéder à sa dissolution au 1^{er} janvier 2017.

Les services préfectoraux qui supervisent les actions du S.D.C.I. avaient proposé la création d'une entente intercommunale en substitution. Un avis défavorable rendu par délibération du Comité syndical et des organes délibérants des communes membres à cette proposition a été porté à la connaissance du Préfet en décembre 2015.

Par ailleurs, la proposition de transfert de compétence à la Communauté des Communes Beaujolais Pierres Dorées n'a pas été acceptée par celle-ci.

Par application de la Loi NOTRE portant nouvelle organisation territoriale de la République et de l'arrêté préfectoral du 17 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône, Monsieur le Préfet du Rhône a prononcé par un nouvel arrêté, n° 69-2016-10-04-003 du 04 octobre 2016, la fin de l'exercice des compétences du S.I.V.A. à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le syndicat conservera à cette date sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa dissolution (entre autres le vote du compte administratif de l'année 2016).

En séance du 25 octobre 2016, le Comité syndical a conséquemment engagé la négociation sur la liquidation des biens meubles et immeubles du syndicat, du passif, du solde au compte au Trésor public après vote d'approbation des résultats du compte administratif de 2016, des créances de TVA et à l'affectation du personnel de secrétariat.

Les propositions exposées ci-dessous doivent être débattues et acceptées de façon concordantes par les assemblées délibérantes des cinq communes membres.

Monsieur le Maire propose d'approuver la dissolution du syndicat au 1^{er} janvier 2017, et d'accepter la liquidation administrative et financière du syndicat comme suit :

- Considérant que la Commune de CHÂTILLON est le seul lieu géographique où se situe l'ensemble des biens du syndicat,
- Considérant que la commune de CHÂTILLON est la seule commune pouvant accepter le transfert de compétences du syndicat et de manière à ce que cette commune puisse exercer pleinement celles-ci, la totalité du passif et de l'actif du syndicat lui sera transféré au 1^{er} janvier 2017 et/ou après vote du compte administratif de 2016.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a plus de créances à recouvrer, ni de contrat d'emprunt ou de ligne de trésorerie en cours, ni de reliquat de charges à régulariser auprès du Syndicat d'Energie du Rhône.

Pour ce qui concerne l'unique personnel contractuel du syndicat, il sera mis fin à son contrat au 1^{er} janvier 2017 sans indemnité comme prévu dans celui-ci. S'agissant d'une activité accessoire et cumulée avec le poste de secrétaire de mairie à CHÂTILLON, la charge de travail sera intégrée dans ses missions au sein de cette collectivité.

Vote (arrivée de Véronique MARTINEZ avant le vote) : 2 abstentions, 12 pour

✓ **CCBPD – Adaptation des statuts au 01 janvier 2017 - Délibération**

Dans sa séance du 26 octobre 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur une adaptation des statuts communautaires, pour se mettre en conformité avec la Loi NOTRE au 1^{er} janvier 2017.

Le périmètre de la Communauté, s'il n'est pas changé, est adapté à l'émergence de Val d'Oingt et Porte des Pierres Dorées.

Cette dernière Commune Nouvelle va regrouper les Communes de Liergues et Pouilly le Monial qui, à partir du 1^{er} janvier 2017, disposerait d'un délai d'un mois pour choisir leur intercommunalité entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et l'Agglomération de Villefranche Beaujolais.

Pour le reste, il s'agit d'une reprise des statuts actuels, deux compétences optionnelles jusque-là deviennent obligatoires :

- Les ordures ménagères
- Et l'accueil des gens du voyage.

Trois compétences :

- La voirie
- Les équipements
- Et l'action sociale

deviennent optionnelles et sont définies par l'intérêt communautaire.

Enfin les autres compétences exercées deviennent facultatives et sont définies dans les statuts.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette modification statutaire.

Vote : 9 abstentions et 5 pour

✓ **Parcelles présumées sans maître - Délibération**

A la demande de la préfecture, la liste des parcelles présumées sans maître a fait l'objet d'un affichage en mairie d'Alix durant 6 mois (du 19 avril 2016 au 19 octobre 2016). Les parcelles concernées pour la commune d'Alix sont les parcelles n°U-287 et U-446.

Durant ce délai de 6 mois, aucun propriétaire ne s'étant fait connaître, la préfecture a transmis le 22 novembre 2016, la notification portant présomption d'un bien sans maître.

A partir de cette date, le Conseil Municipal a 6 mois pour se prononcer sur sa volonté d'intégrer le bien dans le patrimoine communal.

Si le Conseil Municipal ne souhaite pas incorporer ce bien, celui-ci sera transféré dans le domaine de l'Etat.

Vote : à l'unanimité soit 14 voix pour, pour intégrer les parcelles dans le patrimoine communal.

✓ **Finances : contrat de soutien à la ruralité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le 3 novembre 2016 : réunion au siège de la Région pour la présentation du plan.

Une enveloppe financière est mise à la disposition des communes avec un bonus pour les communes de moins de 2 000 habitants. La subvention sera à hauteur de 40 % du projet. Cette subvention est cumulable avec des subventions d'autres organismes.

La présentation des projets peut se faire à partir de décembre 2016 pour des réalisations en 2017. Plusieurs projets sont en cours sur Alix. Il faut aujourd'hui définir quel projet sera à présenter à la Région.

✓ **Aire de jeux et cimetière : avancement - Délibération**

Aire de jeux : la commission a pris en compte les différentes remarques (conserver l'arbre notamment). Des plans ont été dessinés. Des Rendez-vous ont été pris avec les professionnels (terrassiers..).

Cimetière : la commission a étudié 2 devis pour le relevage des tombes dans le caveau général.

Proposition de prendre une délibération pour reprendre les sépultures dans le carré commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration (28 tombes concernées).

Le conseil décide de la création d'un nouveau programme 209 « reprises des sépultures au cimetière » pour un budget de 10 000 euros.

Vote : à l'unanimité soit 14 voix pour

✓ **Renouvellement du CMEJ**

Le 25 novembre 2016 a eu lieu en Mairie d'Alix l'élection du nouveau CMEJ, élu pour 2 ans. 15 candidats se sont présentés, 15 ont été élus, dont 5 sortants.

✓ **Point sur les différentes commissions**

Commission travaux : le sapin a été installé samedi dernier. La décoration est en cours (vendredi à partir de 16h15, samedi matin à partir de 09h00).

La Mairie, qui a reçu, en don, de nouvelles décorations de Noël, tient à remercier chaleureusement la donatrice.

L'entreprise pour le curage des fossés vient le mardi 29/11 pour un état des lieux.

Commission urbanisme : on attend la version réglementaire du PLU. Concernant les courriers des Alixois au sujet de la carte des aléas, les réponses sont en cours.

Commission finances : Retour sur la demande du psychologue pour utiliser la salle sous la Mairie.
L'étude est toujours en cours.

Commission vie locale : Le bulletin est en cours d'impression. Réflexion est lancée sur l'utilité de conserver la forme actuelle de la gazette.

✓ **Questions diverses.**

- Demande de Mme LAMBERT Karina, (Le Bois d'Oingt), d'implanter un salon de coiffure ambulant sur le marché le mercredi matin.
Il y a déjà 2 coiffeurs à domicile sur la Commune et le marché est un marché de producteurs.
Est-il possible de mettre facilement l'eau à disposition ?
Impossible de répondre favorablement au vu de ces discussions.
- Marché « spécial Noël » proposé par les producteurs déjà installés, les 14 et 21 décembre de 8h00 à 12h00. Le mercredi 14 décembre, la salle sous la mairie est ouverte aux associations et Alixois(e)s qui souhaitent exposer leurs créations, sur inscription.
- Info sur la grippe aviaire : 69 cas sur l'Europe, 5 pigeons ce jour sur Lyon. Confinement des poules et volatiles (filet sur le parc). Faire passer l'information.
Information sur le site internet de la Commune www.alix-village.fr
- Point sur les fortes pluies de novembre 2016.
La maison sous le lavoir et le Vieux Moulin ont failli être inondé par le bief et le ruisseau d'Alix. Quelques maisons ont été touchées par des eaux de ruissellement.

Vœux du Maire : lundi 09 janvier à 19h00 (réunion pour préparation power point : 05 décembre à 20h30)

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15
Prochaine réunion du conseil municipal : le 23 janvier 2017 à 20h30

Suivent les signatures
Les adjoints et conseillers municipaux

Le Maire.

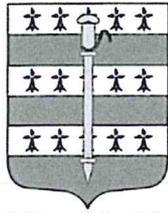


MAIRIE d'ALIX

69380

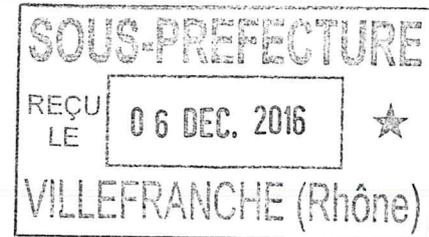
Téléphone: 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016.39



Séance du : lundi 28 novembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 23 novembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents :

OBJET : Sépultures : Arrivée à expiration du délai de rotation - Ouverture Programme 209

Le Maire propose de se prononcer sur la reprise dans le carré commun des sépultures dont le délai de rotation est arrivé à expiration (28 tombes concernées), et de créer un nouveau programme 209 « reprises des sépultures au cimetière » pour un budget de 10 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de reprendre dans le carré commun les 28 sépultures dont le délai de rotation est arrivé à expiration, et de prévoir l'ouverture du programme 209 pour 10 000 euros.

à l'unanimité des présents *c'est à dire* à 14 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstentions

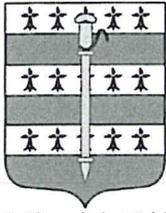
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 28 novembre 2016

Le maire,
Pascal LEBRUN.

Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le
Publication ou notification du





16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016.38

Séance du : lundi 28 novembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 23 novembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

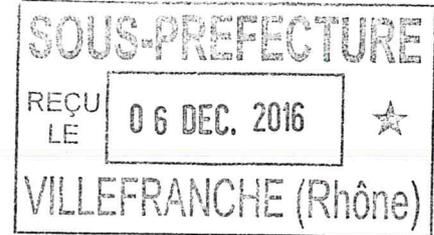
Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents :



OBJET : Intégration dans le patrimoine communal de parcelles sans maître

A la demande de la préfecture, la liste des parcelles présumées sans maître a fait l'objet d'un affichage en mairie d'Alix durant 6 mois (du 19 avril 2016 au 19 octobre 2016). Les parcelles concernées pour la commune d'Alix sont les parcelles n°U-287 et U-446.

Durant ce délai de 6 mois, aucun propriétaire ne s'étant fait connaître, la préfecture a transmis le 22 novembre 2016, la notification portant présomption d'un bien sans maître.

A partir de cette date, le Conseil Municipal a 6 mois pour se prononcer sur sa volonté d'intégrer le bien dans le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'intégrer les parcelles U-287 et U-446 dans le patrimoine communal

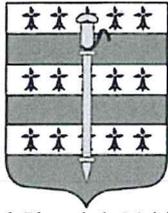
à l'unanimité des présents *c'est à dire* à 14 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstentions

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 28 novembre 2016
Le maire,
Pascal LEBRUN.

Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le
Publication ou notification du





16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016.37



Séance du : lundi 28 novembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 23 novembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents :

OBJET : Adaptation des statuts de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Dans sa séance du 26 octobre 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur une adaptation des statuts communautaires, pour se mettre en conformité avec la Loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017.

Le périmètre de la Communauté, s'il n'est pas changé, est adapté à l'émergence de Val d'Oingt et Porte des Pierres Dorées.

Cette dernière Commune Nouvelle va regrouper les Communes de Liergues et Pouilly le Monial qui, à partir du 1^{er} janvier 2017, disposerait d'un délai d'un mois pour choisir leur intercommunalité entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et l'Agglomération de Villefranche Beaujolais.

Pour le reste, il s'agit d'une reprise des statuts actuels, deux compétences optionnelles jusque-là deviennent obligatoires :

- Les ordures ménagères
- Et l'accueil des gens du voyage.

Trois compétences :

- La voirie
- Les équipements
- Et l'action sociale

deviennent optionnelles et sont définies par l'intérêt communautaire.

Enfin les autres compétences exercées deviennent facultatives et sont définies dans les statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification statutaire

à la majorité des votes exprimés *c'est à dire* à 5 voix pour
à 0 voix contre
à 9 abstentions

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

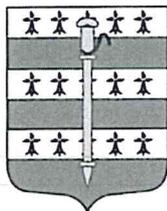
Fait à ALIX, le 28 novembre 2016

Le maire,

Pascal LEBRUN.

Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le
Publication ou notification du





16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016.36



Séance du : lundi 28 novembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 23 novembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie Pailloncy

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents :

**OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VAL D'AZERGUES
MODALITÉS DE RÉPARTITION DES BIENS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les dispositions du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) par lequel l'actuel Syndicat Intercommunal du Val d'Azergues, auquel la commune est membre, devra procéder à sa dissolution au 1^{er} janvier 2017.

Les services préfectoraux qui supervisent les actions du S.D.C.I. avaient proposé la création d'une entente intercommunale en substitution. Un avis défavorable rendu par délibération du Comité syndical et des organes délibérants des communes membres à cette proposition a été porté à la connaissance du Préfet en décembre 2015.

Par ailleurs, la proposition de transfert de compétence à la Communauté des Communes Beaujolais Pierres Dorées n'a pas été acceptée par celle-ci.

Par application de la Loi NOTRE portant nouvelle organisation territoriale de la République et de l'arrêté préfectoral du 17 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône, Monsieur le Préfet du Rhône a prononcé par un nouvel arrêté, n° 69-2016-10-04-003 du 04 octobre 2016, la fin de l'exercice des compétences du S.I.V.A. à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le syndicat conservera à cette date sa personnalité morale pour les seules besoins de sa dissolution (entre autres le vote du compte administratif de l'année 2016).

En séance du 25 octobre 2016, le Comité syndical a conséquemment engagé la négociation sur la liquidation des biens meubles et immeubles du syndicat, du passif, du solde au compte au Trésor public après vote d'approbation des résultats du compte administratif de 2016, des créances de TVA et à l'affectation du personnel de secrétariat.

Le Maire présente les propositions qui en résultent et qui doivent être débattues et acceptées de façon concordantes par les assemblées délibérantes des cinq communes membres.

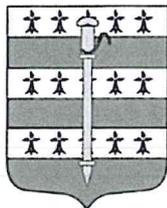
Le Maire propose d'approuver par vote la dissolution du syndicat au 1^{er} janvier 2017 et de délibérer sur la liquidation administrative et financière du syndicat.

Vu les dispositions de la Loi NOTRE et l'arrêté préfectoral n°69-2016-03-17-001 du 17 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône,

MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68
Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016.35

Séance du : lundi 28 novembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 23 novembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents : Véronique MARTINEZ



OBJET : Convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique

Afin de bénéficier des services de soutien et d'expertise en termes d'ingénierie publique du conseil départemental par le biais de son agence technique, il convient de signer la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention avec un temps d'intervention alloué à la commune d'Alix de : 12 jours / hommes par an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique avec le Département du Rhône, avec un temps d'intervention alloué de : 12 jours / hommes par an

à l'unanimité des membres présents *c'est à dire* à 13 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 28 novembre 2016

Le maire,
Pascal LEBRUN.

Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le
Publication ou notification du

